

MARQUET JEREMIE
 Directeur de l'école Boufflers
 11, rue Saint sauveur
 59000 Lille

à

Tous les membres du conseil d'école :
 Mme l'Inspectrice de la circonscription de Lille1- Centre
 Mme l'Adjointe déléguée aux Politiques Éducatives
 Mme l'Adjointe déléguée aux écoles
 M le Président du conseil de quartier de Lille Centre
 M le conseiller de quartier de Lille Centre
 M le directeur des Actions Éducatives de la ville de Lille
 M le référent de site / M le directeur de la restauration
 Mme la DDEN
 Mmes et Ms les représentants des parents d'élèves
 Mmes et Ms les enseignants de l'école
 M le représentant du RASED

ECOLE BOUFFLERS
COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE n°2
JEUDI 2 FEVRIER 2017
ANNEE 2016/2017 début : 17h30

Personnes présentes:

parents d'élèves présents : Mme Duriez, Mme Bouzaïb, Mme Girardot, Mme Lagarde, Mme Anane, M Debrauwere, M Mercier

équipe enseignante Boufflers : Mme Lurot, M Chalaud, M Boulard, M Quilleriet, Mme Lecauchois, Mme Steunou, Mme Koprowski, Mme Denoed, Mme Le Coutour, Mme Douchet, M Turbelin, M Marquet (directeur)

IEN Lille 1 Centre : Mme Luciani

DDEN : Mme Sandt

représentants mairie : M Hanoh (élu), M Fleury (conseiller de quartier)

service actions éducatives : M Nolevaux (DGA), M Renault

personnes excusées : Mme Brun (élue), Mme Lechner (élue), Mme Decalf (enseignante), M Fournier (enseignant), M Gressier (enseignant)

ACCUEIL / TOUR DE TABLE / RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

BILAN ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

En préambule, Monsieur Marquet rappelle les objectifs de la réforme des rythmes scolaires et de la loi de refondation de l'école (rapport IGEN p 10) :

- se rapprocher des standards internationaux
- améliorer la réussite des élèves présentant des difficultés
- améliorer l'efficacité des apprentissages
- assurer l'aide au travail personnel durant le temps scolaire
- offrir à des petits groupes d'élèves des APC
- rendre effective l'interdiction des devoirs écrits à la maison
- mieux articuler les temps scolaires et périscolaires et coordonner les actions de l'état et des collectivités territoriales

La réorganisation des temps d'apprentissage a donc été perçue par le législateur comme un enjeu au service de la réussite de tous les élèves.

Dans les faits, la réforme des temps de l'école s'est vite transformée en réforme du temps périscolaire en fixant l'attention sur la mise en place des NAP qui ne représentent qu'1h30 par semaine du temps de l'enfant. De même, sur Lille, la question du samedi a occulté tous les autres aspects de la réforme et de la loi de refondation de l'école : aménagements des emplois du temps et des espaces, évaluation positive et bienveillance, gestion de la difficulté scolaire et surtout améliorer le climat et les résultats scolaires.

C'est ce que souligne le rapport de l'IGEN en page 12 : «*La réflexion pédagogique a été plutôt absente du cœur des débats. Au lieu de porter sur le temps de l'enfant, appréhendé dans sa globalité, la réforme a paru reposer pour l'essentiel sur une nouvelle organisation du temps périscolaire.*»

Proposition est faite de dresser le bilan à partir d'un retour d'expériences de la communauté éducative, du rapport de l'IGEN et de la DGESCO de 2015 et des rapports de G.Fotinos et F.Testu (partenariat ville d'Arras et ORTEJ).

A noter : Les références faites aux rapports renvoient aux numéros de pages des fichiers pdf et mais aussi aux numéros de bas de page de chaque rapport.

Cadre général / organisation

Points positifs	Points négatifs et/ ou à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> - politique volontariste de la ville de Lille d'offrir des NAP de qualité - un vrai questionnement de la part de la DAE sur les postures professionnelles des animateurs et des intervenants - gratuité des NAP - un vrai questionnement sur la place des élèves d'ULIS et une bonne liaison avec l'enseignante 	<ul style="list-style-type: none"> - la place des APC dans l'emploi du temps de l'enfant - des NAP parfois trop scolaires (« Jouons avec les mots ... ») - des activités redondantes entre activités de classe et NAP / un manque de lien entre temps scolaire et temps périscolaire - augmentation de la fréquentation de la garderie le matin et le soir au niveau national : augmentation de plus de 75% du nombre de places ouvertes en périscolaire entre septembre 2013 et septembre 2015 (rapport DGESCO p14/84) - augmentation des transferts de responsabilités entre scolaire et périscolaire - explosion du nombre d'adultes intervenant dans l'école / sentiments d'insécurité morale et de dépossession - augmentation des possibilités de transgresser les règles. La place et la légitimité de l'école semblent entamées. - augmentation du temps passé à réguler la vie de l'école ou de classe inscrite dans les emplois du temps (environ 1h/semaine cf rapport IGEN p 8 / pdf p 16) = temps d'enseignement perdu - dispositifs « Éducation Nationale » repris par les temps périscolaires (NAP passerelle, conseil de délégués ...) qui semblent faire « doublons » - les responsabilités de chacun ; les parents ne s'y retrouvent pas toujours. - baisse du ressenti positif des familles et départ de certaines familles pour des écoles privées qui n'ont pas l'obligation d'appliquer la réforme (15 élèves en 3 ans) - augmentation de la fatigue, de l'énerverment et baisse de l'attention et de la concentration (cf questionnaire étude Fotinos sur Arras) + rapport IGEN p13 / pdf p21 : <i>"On ne peut réfuter cette fatigue tant elle est souvent rapportée"</i>, dit le rapport. <i>"Il est un fait que le constat de cette fatigue est vécu sur le terrain comme un signe d'échec de l'ambition de mieux penser le temps de l'enfant"</i>. Pour autant elle n'est pas mesurée et le rapport de F. Testu contredit cette perception. - le nombre (en hausse) d'accidents peut être révélateur de la fatigue des élèves - pas d'évaluation de la municipalité ou de l'éducation nationale avant et après les 3 années d'expérimentation

Monsieur Nolevaux comprend le sentiment des enseignants devant l'importance prise par les temps périscolaires mais rappelle que l'enfant doit être appréhendé dans sa globalité et que ces temps ont toute leur place dans le rythme de vie de l'enfant. Municipalité et Éducation Nationale doivent travailler ensemble pour accompagner les transitions.

Il est difficile de faire un bilan après une expérimentation de seulement trois ans. C'est sur la durée que les bénéfices seront perceptibles. Il réaffirme la volonté de la Ville de travailler au service des enfants et pour leur bien-être prenant appui sur les études des scientifiques et des chronobiologistes. En ce qui concerne les accidents, M Nolevaux précise que l'école accueille de plus en plus d'enfants ce qui « mathématiquement » augmente les risques. La fatigue, si fatigue il y a, ne peut être la seule explication. Les équipes d'animation ont pour consigne d'être particulièrement vigilantes et attentives lors des temps périscolaires.

Sur la question du samedi matin, il insiste sur la responsabilité et le rôle des parents à respecter l'obligation scolaire. Il précise que chaque parent de couple séparé peut à nouveau s'approprier la scolarité de son enfant. Quand les parents parlent de la concordance des emplois du temps entre les collèges et les écoles de la Ville, il précise que le collège Carnot est ouvert le samedi matin.

Enseignements et Résultats Scolaires

« ...et au manque de données susceptibles d'éclairer avec précision sur l'évolution des performances scolaires. »

(rapport IGEN première page du résumé / pdf p 5)

« ...il faudra attendre 2021 pour mesurer ces performances sur une cohorte d'élèves en ayant bénéficié depuis la maternelle. »

(rapport IGEN p 3 /pdf p 11)

Points positifs	Points négatifs et/ou à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> - le niveau en anglais des élèves s'est vraiment amélioré (Le travail réalisé durant les APC et en classe, la présence de l'assistante « langues » et les NAP « langues » y ont certainement contribué) - transformation de l'Aide Personnalisée en APC : les APC sont mis à profit au service du projet d'école et plus seulement pour de la remédiation scolaire <ul style="list-style-type: none"> - prise de conscience de la nécessité d'optimiser le temps scolaire et d'être efficace - réflexion sur l'élaboration des emplois du temps et des différentes phases d'apprentissage - questionnement sur les postures et gestes professionnels - selon l'étude de François Testu sur Arras, les élèves participant aux NAP ont de meilleurs résultats scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - les résultats de l'école aux évaluations de circonscription à l'entrée en CP sont en baisse depuis 3 ans. Si la baisse des résultats scolaires est multifactorielle et peut trouver réponse ailleurs (pédagogie mise en œuvre, aménagements des emplois du temps et des espaces, la scolarisation des élèves non francophones ...), l'absentéisme du samedi matin peut aussi en être une des raisons (cf la question du samedi matin ci-après). Le temps scolaire annuel du samedi matin est de 117 heures soit 4,8 semaines. - les résultats de l'école aux évaluations de circonscription de CM1 et CM2 sont aussi en baisse - les écarts se creusent : les moins bons élèves sont de plus en plus en difficulté - les élèves semblent moins disposés aux apprentissages - moins de récréation, d'EPS et d'Arts (source IGEN : tableau p 7 / pdf p 15) et introduction : <i>« Les sciences, les arts et surtout l'éducation physique et sportive apparaissent, un peu plus encore qu'auparavant, en danger. »</i> première page du résumé / pdf p 5) / même constat de la DGESCO / CNSRRS p 33 et 34 : On essaie de faire en 2h30 ce que l'on faisait en 3h00 auparavant. - l'IGEN et la DGESCO confirme que le déséquilibre entre les disciplines et les domaines d'apprentissage peut agir sur la fatigue (réelle ou ressentie) des élèves. - <i>« L'académie de Créteil signale que la pratique de la natation en particulier et les activités d'EPS en général sont délaissées en raison des contraintes de lieux (occupation des gymnases et des piscines) et des temps de déplacements sur des après-midi trop courts. »</i> DGESCO p 34 - pas d'évaluation de l'Éducation Nationale avant et après (seules données : évaluations passées chaque année sur un même niveau)

Madame l'Inspectrice précise que les évaluations de circonscription ne sont pas des indicateurs suffisants car d'autres écoles de Lille, notamment en REP +, ne connaissent pas forcément la même dynamique. Elle encourage les enseignants à continuer leur réflexion, déjà bien engagée, sur l'élaboration des emplois du temps, les aménagements des espaces dans la classe et sur les pratiques pédagogiques.

Sur le déséquilibre entre les disciplines, Madame l'Inspectrice dit que le phénomène avait été constaté avant la réforme des rythmes scolaires.

La question du samedi matin (Rapport IGEN : moins de 2% des cas p 9)

Dans le rapport de l'IGEN il est écrit à la page 25 / pdf 33 : « Une augmentation de l'absentéisme, si elle se confirmait, serait de nature à remettre en question l'intérêt pédagogique de la réforme. » Le rapport rappelle aussi que le préjudice n'est pas que pour les absents mais bel et bien pour toute la classe car l'enseignant doit ajuster les cours en conséquence. Plus loin, nous pouvons lire : « S'il se confirmait que dans les écoles ayant choisi le samedi matin, ou dans celles ayant choisi de libérer le vendredi après-midi, les taux de présence étaient faibles ces jours-là, cela devrait logiquement remettre en cause ces possibilités de choix. » DGESCO / CNSRRS p 32 : « Ce choix (celui du samedi) pose de manière massive la question de l'absentéisme. L'académie de Créteil signale un absentéisme important autant en élémentaire qu'en maternelle. De plus, un cercle vicieux s'est enclenché : les élèves étant absents, les professeurs ont aménagé à la baisse les exigences et le travail de ces matinées-là... En conséquence, les parents se sont sentis encore moins motivés pour emmener leurs enfants à l'école le samedi. »

Points positifs	Points négatifs et/ou à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> - plus de temps d'échanges et de partage avec les parents (besoin mis en avant pas la DGESCO / CNSRRS p 18) - matinée du samedi plus longue donc possibilité de travailler avec moins de « pression » - moins d'élèves donc travail plus individualisé - rapport IGEN p 29 / pdf p 37 : « Tous les chercheurs s'accordent sur ce constat : en matière de sommeil, la régularité est une nécessité chez les enfants, et les couchers tardifs du week-end qui créent de la désynchronisation, perturbent grandement le lundi, journée de la semaine où les élèves sont, de ce fait, bien moins performants. C'est pour lutter contre cette désynchronisation de la fin de semaine que les chercheurs ont préconisé que la cinquième matinée soit le samedi et non le mercredi. Même s'ils reconnaissent que sur le plan sociétal ce choix est difficile, et que par ailleurs le choix du mercredi favorise la régularité sur le cinq jours consécutifs. » 	<ul style="list-style-type: none"> - absentéisme de plus en plus fort depuis 3 ans : les parents ont pris l'habitude de transgresser l'obligation de fréquentation scolaire en 3 ans de maternelle. Maintenant, il y a des répercussions sur l'élémentaire. La transgression des règles, du cadre établi et de la loi devient banale. De 11% d'absents en septembre, nous arrivons à 23% en janvier (chiffres pondérés avec les absences du vendredi) Quels messages implicites envoyons-nous aux élèves, aux enfants, aux futurs citoyens ? Quid d'un éventuel absentéisme du lundi matin qui découlerait des mêmes processus, de la même habitude de transgression ? La question de la parentalité est posée. Le rapport à l'école et aux enseignants change. Les parents se permettent plus facilement des familiarités, voire des incivilités auprès des enseignants. - l'absentéisme, c'est 3h15 d'enseignements en moins par semaine ce qui peut expliquer la baisse des compétences de base attendues au sortir de la maternelle constatée lors des évaluations de début CP. - autre absentéisme, à la marge mais notable : celui du vendredi 13h40-14h40 - le rapport de l'IGEN pointe un absentéisme jusqu'à 50% en maternelle et 20% en élémentaire (p 14 / pdf p 22) pour les écoles françaises qui sont ouvertes le samedi - à cela s'ajoute les retards fréquents de nombreux élèves - ce ne sont pas les élèves qui en ont le plus besoin qui sont présents le samedi ce qui contribue à creuser les écarts. Ceci est tout de même à nuancer en fonction de la classe. - IGEN p 31 / pdf p39 : « Les enseignants en sont déstabilisés, allant jusqu'à éviter de traiter le samedi matin des notions importantes car, disent-ils, « il faut tout reprendre le lundi pour les absents ». - les enseignants « expérimentés » vont travailler dans une autre ville (cf le nombre de T2 sur la circonscription) - le professeur Montagner préconise de travailler le mercredi matin

Question aux enseignants : L'absentéisme du samedi matin vous incite-t-il à adapter le programme et l'emploi du temps ?

Oui, il est difficile de planifier la progressivité des apprentissages. Les élèves absents ne sont pas toujours les mêmes. Les enseignants essaient de proposer des enseignements/activités plus attractifs afin d'arriver à une meilleure fréquentation. Cela les incite aussi à condenser les apprentissages en français et mathématiques plus classiques sur les autres jours de la semaine. De même, certaines classes sont ouvertes aux parents tous les samedis matin (ateliers « jeux mathématiques ») mais les parents sont peu nombreux à y participer.

Madame l'Inspectrice repose la question de la parentalité. L'obligation scolaire doit être respectée et les parents doivent s'y tenir. Elle souhaite aussi souligner les nombreuses situations délicates (familiarités, remarques et/ou incivilités) et les retards le matin. Elle insiste sur le fait que les enseignants ont droit au respect dû à leur fonction.

Une maman précise qu'il lui arrive de ne pas mettre sa plus jeune fille à l'école. Elle ne veut pas être stigmatisée pour cette raison car elle attache énormément d'importance à l'école et dépose par ailleurs sa plus grande fille tous les samedis matin. Elle dit que la cadette (âge CE1) est trop fatiguée de la semaine alors que l'aînée (âge CM1) peut supporter une demi-journée supplémentaire. Elle dit faire « le choix entre l'école et la santé de sa fille ».

Rappel du cadre posé par le courrier du DASEN en date du 22 novembre 2016 :

A) cadre général (article D 521-10 du code de l'éducation) :

- 24 heures d'enseignement
- neuf demi-journées : lundi, mardi, jeudi et vendredi + mercredi matin
- 5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée

« Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. »

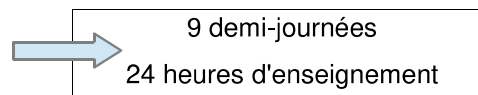
B) cadre dérogatoire (article D521-12 II du code de l'éducation) :

« Saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10, lorsqu'elles sont justifiées par les particularités du projet éducatif territorial. »

Les conseils d'école peuvent proposer une OTS. L'IEN formule un avis et transmet au DASEN.

Les dérogations (décret n°2016-1049 du 1er août 2016) :

- la question du samedi matin fait partie du cadre dérogatoire
- journée(s) supérieure(s) à 5h30
- demi-journée(s) supérieure(s) à 3h30
- 8 demi-journées et NAP sur une après-midi
- réduire le nombre d'heures d'enseignement et réduction des vacances d'été



Une dérogation peut être accordée si « elle(s) émane(nt) d'une proposition conjointe de la commune et d'un ou plusieurs conseils d'école. Il s'agit ainsi de s'assurer que les demandes de dérogation (...) s'inscrivent dans le cadre d'une démarche partenariale approfondie, **s'appuyant sur le PedT et son évaluation**, et reposent sur une **convergence de vues** de la communauté éducative et de la commune. » (courrier DSDEN)

Il est précisé par les membres du conseil d'école, qu'à leur connaissance, il n'y a pas d'évaluation du PedT sur laquelle s'appuyer ni de convergence de vues sur les suites à donner.

Avant de passer au vote, M Renault précise que si le choix du mercredi était fait, il n'y aurait pas de cantine le midi pour les enfants ne restant pas aux ALSH.

Une mère d'élève s'indigne et parle de « chantage » et souhaite que ce mot soit consigné dans le compte-rendu du conseil d'école.

M Hanoh, adjoint au maire, intervient : il réfute le terme de « chantage » et ne l'accepte pas. Il souhaite aussi que son intervention soit consignée dans le compte-rendu de la réunion. Il met en avant les moyens financiers engagés par la Ville de Lille pour et autour de l'école, parle de capacité d'accueil. D'autres villes (Rennes, Lomme...) ont pris la même décision, les élèves qui ne vont pas en ALSH le mercredi après-midi sont repris par leur famille à la sortie des cours.

PROPOSITION DE L'ECOLE BOUFFLERS

Le conseil d'école décide, conformément à ses prérogatives, de refaire une proposition d'organisation de la semaine scolaire. Les remarques sont les mêmes depuis plusieurs années. Le conseil d'école souhaite :

augmenter le temps de travail le matin (commencer à 8h30 au lieu de 8h40 et terminer à 12h00 au lieu de 11h40) ; les spécialistes, les scientifiques et les chronobiologistes s'accordent à penser que le temps de travail du matin doit être augmenté et mis à profit de manière différente.

réinstaurer 8h30 comme heure de début de classe : depuis septembre 2014, nous constatons une augmentation de la fréquentation des élèves en garderie du matin.

ne pas allonger la pause méridienne (2 heures de 12h00 à 14h00)

avoir une après-midi totalement consacrée aux NAP. Les activités proposées lors des NAP pourraient gagner en qualité et en diversité. Les animateurs auraient alors le temps de se rendre avec les enfants sur les différentes infrastructures de la Ville (piscine, hall de glisse, parc, musées ...). Ceci permettrait aussi de réduire le nombre de transitions entre temps scolaire et temps périscolaire qui sont chronophages. L'après-midi consacré aux NAP pourrait alors changer (pourquoi pas le jeudi ou le mardi après-midi?)

aménager les espaces, les temps d'apprentissages et retravailler les emplois du temps. L'augmentation du temps de travail du matin nécessiterait de revoir les emplois du temps afin d'optimiser les temps de concentration, d'attention et d'écoute des élèves.

travailler le mercredi matin : depuis 3 ans, certaines familles ont pris l'habitude de transgresser et de se soustraire à l'obligation scolaire. Ce sont les élèves qui en ont le plus besoin qui sont absents le samedi matin. Quel est le message envoyé aux enfants ? La question de la parentalité est donc posée.

La proposition du premier conseil d'école est projetée et à nouveau explicitée :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h-8h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE
8h30-12h00	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE 11H45	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE
12h00-14h00	CANTINE	CANTINE	CANTINE ou retour à la maison	CANTINE	CANTINE
14h00-16h15	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE ou NAP	ALSH pour les élèves concernés	NAP	TEMPS SCOLAIRE
16h15-18h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE

Elle est ensuite soumise au vote.

Sur 22 votants, 20 sont favorables à la grille hebdomadaire présentée et 2 y sont défavorables. Soit 90,9% pour le OUI et 9,1% pour le NON.

En conséquence, le Conseil d'École de l'école Boufflers-Monge (Lille) fait la proposition suivante d'organisation de la semaine scolaire. Elle prend en compte plusieurs remarques évoquées lors des conseils précédents comme l'allongement de la matinée de classe, la suppression de l'heure de classe avant les NAP, le maintien d'une pause méridienne de 2 heures et le travail le mercredi matin.

Par ce vote, le conseil de l'école Boufflers montre son désaccord avec la reconduction d'une organisation de la semaine scolaire incluant le samedi comme neuvième demi-journée de classe.

Notre conseil d'école a, depuis plusieurs années, fait remonter les grilles hebdomadaires-type par voie hiérarchique, et souhaite un retour sur la proposition d'OTS.

Cette grille hebdomadaire type est ajoutée à ce compte-rendu page ci-après.

GRILLE HORAIRE HEBDOMADAIRE

Année scolaire 2017-2018

Commune, EPCI ou RPI : **LILLE**

École : **BOUFFLERS-MONGE,
11 rue Saint Sauveur 59000 Lille**

Projet d'organisation à l'initiative du conseil d'école du Maire proposition conjointe

Emploi du temps s'inscrivant : (cocher la case concernée)

dans le cadre général de l'article D.521-10 du code de l'éducation *

dans le cadre d'une dérogation aux seules dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article D. 521-10 du code de l'éducation ** Joindre la délibération du conseil d'école

dans le cadre d'une dérogation aux dispositions des 1^{er}, 2^{ème} & 4^{ème} alinéas de l'article D. 521-10 du code de l'éducation *** Joindre la délibération du conseil d'école

Indiquer les horaires d'enseignement [ENS]

Matérialiser les temps d'accueil ou de garderie [ACCUEIL], la pause méridienne [PM]**** et les activités périscolaires [NAP] et en les différenciant des heures d'enseignement.

Horaires Lundi		Horaires Mardi		Horaires Mercredi		Horaires Jeudi		Horaires Vendredi		Horaires Samedi	
7h30-8h30	accueil	7h30-8h30	accueil	7h30-8h30	accueil	7h30-8h30	accueil	7h30-8h30	accueil	00h00 – 00h00	
8h30-12h00	ENS	8h30-12h00	ENS	8h30-11h45	ENS	8h30-12h00	ENS	8h30-12h00	ENS	00h00 – 00h00	
12h00-14h00	PM	12h00-14h00	PM			12h00-14h00	PM	12h00-14h00	PM		
14h00-16h15	ENS	14h00-16h15	ENS			14h00-16h15	NAP	14h00-16h15	ENS		
16h15-18h30	garderie	16h15-18h30	garderie			16h15-18h30	garderie	16h15-18h30	garderie		

Total horaire quotidien de classe	5H45	Total horaire quotidien de classe	5H45	Total horaire quotidien de classe	3h15	Total horaire quotidien de classe	3H30	Total horaire quotidien de classe	5H45	Total horaire quotidien de classe	24H00
-----------------------------------	-------------	-----------------------------------	-------------	-----------------------------------	-------------	-----------------------------------	-------------	-----------------------------------	-------------	-----------------------------------	--------------

Validation du projet d'organisation du temps scolaire par l'IEN de la circonscription de :

FAVORABLE
DEFAVORABLE Motif :

Fait à.....
le

* 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, 5 matinées dont le mercredi [5 heures 30 d'enseignement par jour maximum / 3 heures 30 d'enseignement par demi-journée maximum]

** 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, 5 matinées dont le samedi

ou 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées dont 5 matinées avec une amplitude d'enseignement supérieure à 5 heures 30 par jour ou supérieure à 3 heures 30 par demi-journée.

*** 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées dont 5 matinées.

**** La durée de la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1 heure 30

RESTAURANT SCOLAIRE

Sans représentant du service restauration, Monsieur Nolevaux a souhaité apporter les informations demandées par les représentants de parents d'élèves.

– **Date de la réunion annoncée ?**

La réunion sera planifiée d'ici les vacances de printemps.

– **Dates des travaux les plus précises possibles ?**

Les dates de début de chantier sont encore à préciser. Le démarrage des travaux ne se fera pas avant l'été 2018.

– **Modalités détaillées de restauration des enfants durant la période des travaux (déplacements, horaires ...)** ?

Toutes ces modalités sont encore en phase de réflexion. La prochaine réunion sera l'occasion de détailler un peu plus le projet et de répondre aux nombreuses questions.

– **Gestion des risques dans un bâtiment occupé par des enfants et des personnels (présence d'outils, nuisances sonores, nuisances liées aux poussières, personnes étrangères à l'école présentes dans l'enceinte de l'établissement et au contact d'enfants. Où vont se garer les véhicules de chantier ? Par où vont-ils passer ?**

Le lieu du chantier sera isolé de l'école et des circulations.

LE LIVRET SCOLAIRE UNIQUE du CP à la 3ème

Monsieur Marquet présente les objectifs de la mise en place du LSU et un modèle anonyme de livret.

Les données sont gardées sur des serveurs pendant 3-4 ans (durée d'un cycle d'enseignements)

La question de la consultation par les parents sur internet est posée.

Nous attendons d'en savoir plus pour pouvoir répondre.

PREVISION D'EFFECTIFS RENTREE 2017

Voici les chiffres prévus (actualisation au 2 février) pour la rentrée 2017 :

CP : 48 + 3 = 51

CE1 : 63 + 2

CE2 : 52 + 1

CM1 : 46

CM2 : 46 + 1

ULIS : 12

Soit un total de 275 élèves attendus à la rentrée 2017 et une moyenne de 25 élèves par classe.

Dans ces effectifs, il reste à noter que 17 élèves ont un PPS et qu'une quinzaine d'élèves bénéficient ou ont bénéficié du dispositif UPE2A. De plus, 4 élèves non francophones vont être scolarisés à l'école sous peu. Nous sommes donc sur un pourcentage de 13,5 % d'enfants dits « à profil » sans compter les enfants à besoins éducatifs particuliers ou ceux bénéficiant du RASED et/ou d'un PPRE qui montent ce pourcentage à 22%.

Le temps passé à l'accompagnement pédagogique des élèves, à la tenue de réunions pluridisciplinaires, à la régulation de leur inclusion/intégration dans le milieu ordinaire, au soutien aux familles ... est conséquent.

Dans de telles conditions, une moyenne inférieure à 25 élèves par classe reste nécessaire et indispensable afin d'atteindre les objectifs d'une scolarisation efficiente pour tous.

Accueil des futurs CP et liaison GS/CP

La liaison GS/CP :

Comme chaque année, les élèves de CP et de GS partageront des moments ensemble.

Les liaisons sont essentiellement axées sur le plan pédagogique.

Des groupes de travail seront constitués afin de produire des écrits sous forme de petits albums.

Il y aura des références à la littérature de jeunesse et les élèves essaieront de travailler « à la manière de ... »

Nous aurons l'aide de M Turbelin, maître spécialisé E (RASED) sur près d'une période à raison de deux ateliers par semaine. Nous essaierons de mettre en valeur les productions des élèves (site internet, hall d'entrée, lecture aux autres ...). Les élèves de GS seront aussi invités à l'école Boufflers pour un rallye photo et pour commencer à prendre leurs repères dans ce grand bâtiment. Seront mises en œuvre des compétences de lecture, de structuration de l'espace et de repérage dans l'espace. De plus, les élèves de GS seront invités à passer une journée en CP en mai et/ou juin pour « vivre » une journée comme les « grands ». Les maîtresses de GS prévoient trousse, crayons et cartable ...

La liaison s'opère aussi lors des temps périscolaires avec différentes actions mises en place par les animateurs.

La mise en place de ces actions s'effectue, en règle générale, après les vacances de printemps.

Madame l'Inspectrice précise que ces actions sont inscrites dans le projet de circonscription.

L'accueil des élèves de CP (le jour de la rentrée):

L'expérience de cette année a été concluante. Tous les enseignants étaient disponibles pour l'accueil des CP. Les autres élèves ont été accueillis 30 minutes plus tard. Il n'y a pas eu de problème particulier. Nous décidons d'opérer de la même manière pour la rentrée 2017.

Les élèves de CP seront donc accueillis par l'ensemble de l'équipe enseignante à partir de 8h20. Ils pourront monter en classe et prendre possession de leur nouvel environnement avec leurs parents.

Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 seront accueillis à partir de 9h00 dans la cour de récréation (entrée par l'avenue Kennedy).

Nous remercions l'aide de deux animateurs.

La question est posée à M Renault afin de savoir si les animateurs du périscolaire pourraient à nouveau assurer une sorte de permanence entre 8h30 et 9h00 pour les enfants des plus grandes classes qui viendraient seuls.

PORTES OUVERTES

Décision avait été prise de ne pas les organiser avec Wicar lors des conseils d'école précédents.

L'école Boufflers organisera ses portes ouvertes un vendredi soir.

Les enseignants organisent les Portes Ouvertes avec les élèves (expositions, restitutions chorale, mise en place de musées, de salle de cinéma, mise en valeur du travail des élèves, ...).

Les parents ont la charge d'organiser la partie « petite restauration ».

Ouverture des Portes Ouvertes vers 18h45.

Nécessité d'assurer la sécurité aux entrées et sorties et donc d'avoir suffisamment de parents.

M Marquet se réserve le droit d'annuler les Portes Ouvertes pour toute raison qui lui semblerait justifiée.

DEMANDES ET REMERCIEMENTS

Remerciements

Le Conseil d'École remercie la municipalité pour :

- les tickets de métro pour les sorties pédagogiques / le bus pour Vimy
- les trois classes de découverte des CP
- la mise en sécurité des portes de classe (changement des serrureries intérieures)

Demande spécifique à la mise en place du PPMS :

La dotation en talkie-walkie (environ 25 pour le groupe scolaire) : M Nolevaux dit attendre la réunion avec le DASEN afin de choisir le système d'alarme le plus adapté. Un chiffrage est en cours de finalisation pour l'installation d'alarmes spécifiques dans toutes les écoles.

Demandes diverses

La mise en sécurité des portes de cour (condamnation des serrureries extérieures)

Le remplacement de tous les ordinateurs de la salle informatique

L'installation de panneaux de basket dans la cour au-dessus des buts de handball (cf compte-rendu conseil de délégués)

L'installation de porte-affiches devant chaque salle de classe

La rénovation des toilettes côté Kennedy (1er et 2ème étage)

La rénovation de la balustrade en bois de la cour de récréation

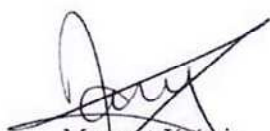
Réparation de la tringle à rideau de la classe de CE2 de Mme Steunou

Le conseil d'école prend fin à 19h30

Le secrétaire de séance



Le Président



Marquet Jérémie
Directeur de l'école Boufflers
11, rue Saint Sauveur
59000 Lille